



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE RIEUX-VOLVESTRE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'accès à la bibliothèque, à la galerie municipale et la consultation sur place des documents est entièrement gratuit !

Les heures d'ouverture sont fixées comme suit :

**Mardi et vendredi : 17h -19h
Mercredi : 10h -13h / 14h-18h30
Samedi : 9h30-13h**

ARTICLE 1 : INSCRIPTION ET CONDITIONS DE PRÊT

Pour s'inscrire, il conviendra de remplir et signer un formulaire, de produire une pièce d'identité, un justificatif de domicile. Pour les mineurs, l'autorisation des parents ou du responsable légal est obligatoire.

Par le fait même de son inscription, le membre reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement.

L'adhésion est gratuite pour tous et valable 1 an. Tout changement doit être signalés (adresse, coordonnées...)

L'inscription à la bibliothèque donne accès au portail de la bibliothèque :
[https : //rieux.bibenligne.fr/](https://rieux.bibenligne.fr/)

Chaque usager peut emprunter 10 livres et 3 documents audio (2 CD, 1 DVD), pour une durée de 1 mois. Le prêt peut être prolongé sur demande du lecteur. Si le lecteur a terminé ses livres avant la date prévue pour le retour, il peut les rapporter et en emprunter d'autres. Une boîte à retours est disponible en bas des escaliers.

Pour les jeux de société : le prêt est de 15 jours.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITÉS DE L'USAGER

L'utilisateur est responsable des documents qu'il emprunte : il doit respecter le délai de prêt fixé et les documents doivent être rendus propres, et non détériorés.

Les documents sonores (CD, Livre-CD, DVD...) devront être rendus dans leur état. Toute perte ou détérioration entraîne le remboursement de ces éléments (boîtier, jaquette, livret...).

Pour les jeux de société : l'utilisateur doit vérifier que toutes les pièces, cartes et autres éléments soient bien dans la boîte. Une vérification sera faite au départ et au retour. Il est impératif d'informer si un/des élément/s a/ont été perdu/s.

Il est recommandé aux lecteurs de prendre soin des livres, de ne pas les salir, ni écrire, ni corner les pages, ni d'enlever la couverture, ni de décoller les étiquettes. Ne pas les laisser près d'une source de chaleur ou en plein soleil. **Merci de signaler tout document détérioré, ne pas tenter de le réparer.**

Tous les documents perdus ou abîmés devront être remplacés (dans la même édition).

ARTICLE 3 : SUSPENSION DU PRÊT

En cas de non-retour des documents ou de leur non remboursement dans un délai de 3 mois, l'utilisateur sera suspendu de ses droits de prêt, jusqu'au remboursement ou échange.

ARTICLE 4 : ACCÈS À LA BIBLIOTHÈQUE – COMPORTEMENT

L'accès est libre et gratuit aux heures d'ouverture. Pas de retours de documents possibles en dehors des jours et heures d'ouverture.

L'accès aux animaux est interdit, sauf pour l'accompagnement d'une personne handicapée.

A l'intérieur des locaux, une tenue correcte est exigée. Il est interdit de fumer, manger, troubler le calme (les téléphones portables doivent être éteints).

L'espace « Canopée café » est un espace de convivialité où on peut lire la presse, boire un café ou une infusion...dans le respect du lieu et des personnes présentes.

ARTICLE 5 : UTILISATION DE L'ORDINATEUR

L'accès à l'ordinateur de consultation est soumis à demande auprès de la bibliothécaire. Les enfants de moins de 16 ans non accompagnés par un adulte ne peuvent pas avoir accès à cet ordinateur.

L'utilisation est destinée aux démarches administratives (cartes grises, permis de conduire, caf...), à de la recherche documentaire et à la consultation de messageries. Il est interdit de visionner des films et d'écouter de la musique.



ARTICLE 6 : ACCÈS AU PORTAIL NUMÉRIQUE

L'inscription à la bibliothèque permet l'accès au portail numérique. Ce service est proposé par la Médiathèque départementale de la Haute-Garonne.

Informations et inscription : media31.mediathèque.fr